

# PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sur la convocation du 6 juillet 2020, conformément aux articles L. 2121.10 et 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DOUENCE – Maire.

## ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

Appel nominal des conseillers municipaux

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT)

Adoption du procès-verbal des séances précédentes (art. L 2121-23 du CGCT)

## DELIBERATIONS

Aff 1	Election des délégués pour l'élection des sénateurs
Aff 2	Désignation délégué SDEEG

## QUESTIONS DIVERSES (Sujets non soumis à délibération)

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Madame Maryvonne LAFON, Maire, elle procède à l'appel nominal des conseillers municipaux

<b>Présents</b>	9/11	Mesdames C. BOURDEL, M. LAFON, D. POTTIER Messieurs J. CHANGART, S. HUGOT, C. LIZOT, J. MOLINER, J. PETIT, S. PINGITORE.
<b>Excusé(s)</b>	2/11	Messieurs N. VAREILLE, A. GEVERS
<b>Absent(s)</b>	0/11	
<b>Pouvoir(s)</b>	2/11	M. N. VAREILLE à M. C. LIZOT, M. A. GEVERS à M. J. MOLINER

## Vérification du quorum

Le quorum est atteint

*S'agissant des règles de quorum : lors de ce conseil municipal, celui-ci est rempli à condition qu'au moins un tiers des membres en exercice est présent ou représenté.*

- ✓ J. MOLINER est nommé secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-15 du CGCT).

Le Maire soumet au vote des conseillers présents à la précédente réunion le procès-verbal de la dernière séance (art. L 2121-23 du CGCT).

<b>Pour</b>	<b>10</b>	Mesdames C. BOURDEL, M. LAFON, D. POTTIER Messieurs J. CHANGART, S. HUGOT, C. LIZOT, J. MOLINER, S. PINGITORE, M. C. LIZOT pour M. N. VAREILLE, M. J. MOLINER pour M. A. GEVERS
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	M. J. PETIT,

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

## Affaire n° 1 – Délibération 99\_DE\_2020\_27 - Election DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

- Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Saint Genès de Lombaud
- Vu les articles L.283 à L. 293 du code électoral ;
- Vu les articles R.131 à R. 148 du code électoral ;
- Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.
- Considérant que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
- Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :
  - les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soit D. POTTIER et C. BOURDEL ;
  - les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit J. MOLINER et C. LIZOT

Le bureau est ainsi composé :

- Mme M. LAFON Maire, présidente ;
- Mme D. POTTIER, conseillère municipale,
- Mme C. BOURDEL, conseillère municipale,
- M. J. MOLINER, conseiller municipal,
- M. C. LIZOT, conseiller municipal,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

### Election délégué titulaire

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

#### Ont obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de voix en lettres
LAFON Maryvonne	9	Neuf

Mme Maryvonne LAFON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) délégué.

### **Election des délégués suppléants**

La candidats délégués suppléants peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

#### **1<sup>er</sup> délégué :**

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

##### **Ont obtenu :**

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de voix en lettres
BOURDEL Chantal	8	Huit

Mme Chantal BOURDEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée et a déclaré accepter le mandat

#### **2<sup>ème</sup> délégué :**

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

##### **Ont obtenu :**

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de voix en lettres
CHANGART Jacques	8	Huit

Mme Jacques CHANGART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a déclaré accepter le mandat

#### **3<sup>ème</sup> délégué :**

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

##### **Ont obtenu :**

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de voix en lettres
PINGITORE Serge	9	Neuf

Mme Serge PINGITORE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a déclaré accepter le mandat

## Tableau des délégués :

LAFON	Maryvonne	Maire	Titulaire
BOURDEL	Chantal	Conseillère municipale	Suppléant
CHANGART	Jacques	Conseiller municipal	Suppléant
PINGITORE	Serge	Adjoint	Suppléant

### Affaire n° 8 – Délibération 99\_DE\_2020\_28 : DESIGNATION DELEGUE SDEEG

- Vu l'article L5212-16 du CGCT relatif aux syndicats à la carte ;
- Vu les statuts du SDEEG modifiés par arrêté préfectoral en date du 30/07/2015 ;
- Considérant l'offre d'une meilleure qualité de service public ;
- Considérant la délibération de la commune n° 2014/36 transférant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant, au SDEEG ;

Un conseiller municipal, domicilié à St Genès de Lombaud, doit accepter de représenter la commune pour siéger au comité syndical du SDEEG.

#### Election délégué SDEEG

#### Election délégué SDEEG

M. Janick MOLINER présente sa candidature.

Le vote s'effectue à mains levées.

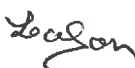

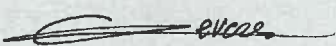







M. Janick MOLINER est élu à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 22 juillet 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h04

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE</b> <i>(Réf. : Art. 5 décret 2010-783/ août 2010 - circulaire n° 31-2010-DRCT du 06/08/2010)</i>			
Délibération	CHAPITRES	Objet	Votes
99_DE_2020_27	5.3.4	ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS	Approuvée
99_DE_2020_28	5.3.4	DESIGNATION DELEGUE SDEEG	Approuvée

VISAS des ELUS <u>PRESENTS</u> à la séance	excusé (e)
<b>Maryvonne LAFON</b> Maire 	<b>Nicolas VAREILLE</b> Conseiller municipal 
<b>Anthony GEVERS</b> 1er Adjoint 	<b>Jacques CHANGART</b> Conseiller municipal 
<b>Serge PINGITORE</b> 2 <sup>nd</sup> e Adjointe 	<b>Dolores POTTIER</b> Conseillère municipale 
<b>Jannick PETIT</b> Conseiller municipal 	<b>Stéphane HUGOT</b> Conseiller municipal 
<b>Janick MOLINER</b> Conseiller municipal 	<b>Chantal BOURDEL</b> Conseillère municipale 
<b>Claude LIZOT</b> Conseiller municipal	////////////////////////////////////